

ANNEXE 1

CONDITIONS DE NOMINATION SUR CERTAINS POSTES

Poste de direction d'école élémentaire ou maternelle deux classes et plus	<p>Peuvent faire acte de candidature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les personnels nommés à titre définitif sur l'emploi considéré. - Les adjoints inscrits sur la liste d'aptitude au titre de l'année considérée. - Les enseignants qui ont exercé au moins 3 années sur un poste de direction à titre définitif. - Les enseignants qui étaient dans un autre département devront transmettre une photocopie de l'arrêté de nomination. - Les adjoints non-inscrits sur la liste d'aptitude avec une nomination à titre provisoire
Poste de direction spécialisée en écoles élémentaires comportant au moins 3 classes spécialisées, école d'application, établissements spécialisés, CMPP	<ul style="list-style-type: none"> - Les personnels nommés à titre définitif dans l'emploi considéré. - Les adjoints inscrits sur une liste d'aptitude académique au titre de l'année considérée. <p>Poste à profil</p>
Poste de directeur de SEGPA	<ul style="list-style-type: none"> - Les personnels nommés à titre définitif dans l'emploi considéré. - Les adjoints inscrits sur une liste d'aptitude académique au titre de l'année considérée. <p>Poste à profil</p>
Poste fléchés allemand	<p>Seuls les enseignants possédant l'habilitation langues vivantes allemand seront nommés à titre définitif.</p> <p>Tous les autres seront nommés à titre provisoire</p>
Poste fléchés anglais	<p>Tous les enseignants seront nommés à titre définitif.</p>
Poste classe à horaire aménagé	<p>Poste à profil</p>
Conseiller pédagogique de circonscription, conseiller pédagogique départemental	<p>Titulaires du C.A.F.I.P.E.M.F.</p> <p>Postes à profil</p>
Maîtres formateurs chargés de classe en école d'application	<ul style="list-style-type: none"> - Titulaires du C.A.F.I.P.E.M.F. dans l'ordre du barème – nomination à titre définitif. - Admissibles au C.A.F.I.P.E.M.F. dans l'ordre du barème – nomination à titre provisoire.
Coordonnateurs départementaux	<p>Poste à profil</p>
Assistant de prévention de circonscription	<p>Poste à profil</p>
Dispositif « plus de maîtres que de classes »	<p>Poste à profil</p>

Postes d'enseignement spécialisé (SEGPA, en IME, ITEP, SESSAD, RASED).	<p>- Sont nommés par ordre de priorité :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Enseignants titulaires du CAPPEI avec le module de professionnalisation ou le module d'approfondissement correspondant au poste, du CAPA-SH, du CAPSAIS ou du CAEI avec l'option correspondante, nommés à titre définitif. 2) Enseignants titulaires du CAPPEI qui détiennent une certification avec un module de professionnalisation ou un module d'approfondissement différent de celui du poste, du CAPA-SH, du CAPSAIS ou du CAEI avec une autre option, nommés à titre définitif. 3) Enseignants entrant en formation CAPPEI et candidats libres nommés à titre provisoire. 4) Enseignants qui ne détiennent pas le CAPPEI, CAPA-SH, CAPSAIS ou CAEI nommés à titre provisoire (sauf pour les postes de maîtres E et G) <p>Rappel : les enseignants se présentant au CAPPEI seront automatiquement affectés à titre définitif dès l'obtention de leur diplôme.</p>
Postes en ULIS école	Poste à profil
Postes en ULIS collège et ULIS lycée	Poste à profil
Postes en centre hospitalier, CMPP, centre pénitentiaire	Poste à profil
Enseignants référents à la scolarisation des élèves en situation de handicap	Titulaires du CAEI – CAPSAIS – CAPA-SH – CAPPEI. Poste à profil
Enseignants référents pour les usages du numérique – poste à profil	Poste à profil
Enseignants en unité pédagogique pour élèves allophones	Poste à profil
Postes d'enseignants classe à effectif réduit en éducation prioritaire	Poste à profil

Nature	Établissement	RNE établ.	Option
Conseiller pédagogique de circonscription (CPC)			
Conseiller pédagogique départemental – éducation musicale Conseiller pédagogique départemental – arts plastiques Conseiller pédagogique département – TICE Conseiller pédagogique départemental – éducation physique et sportive			
Ulis école			
Ulis collège et lycée*			
Coordonnateur REP			
Coordonnateur réseau rural et / ou PIAL			
Coordonnateur départemental			
Assistant de prévention circonscription (APC)			
Plus de maîtres que de classes			
Enseignant référent à la scolarité des élèves handicapés			
Enseignant référent pour les usages du numérique			
Directeur d'école à caractère spécifique	CHÂTILLON-EN-BAZOIS Primaire NEVERS Ecole Primaire Spécialisée de Loire	931X 332W	
Directeur d'école en REP sup ou égal à 4 classes	NEVERS Pierre Brossolette Primaire Nevers Lucie Aubrac Primaire NEVERS Albert Camus Primaire COSNE-SUR-LOIRE Franc Nohain Primaire COSNE-SUR-LOIRE Pierre et Marie Curie Primaire CHÂTEAU-CHINON George Sand Élémentaire CHÂTEAU-CHINON Jacques Prévert Maternelle CORBIGNY Primaire NEVERS Georges Guynemer Primaire d'Application NEVERS Blaise Pascal Primaire d'Application	606U 698U 579P 784M 616E 697T 359A 229J 930W 785N	
Directeur – référent directeur			
Enseignant classe élémentaire	NEVERS La Barre Élémentaire	328S	Classe à horaire aménagé musique

Nature	Établissement	RNE établ.	Option
Enseignant classe à effectif réduit en éducation prioritaire			
Enseignant en unité pédagogique pour élèves allophones			
Enseignant maître formateur pour formation initiale			
Enseignant spécialisé en unité d'enseignement et/ou itinérant	NEVERS Blaise Pascal Prim application UE autisme (antenne IME) NEVERS CMPP NEVERS école spécialisée établissement hospitalier NEVERS Hôpital de jour NEVERS Maison d'arrêt* VARENNES VAUZELLES Pauline Kergomard Maternelle (antenne IME Clamecy)	1011J 634Z 750A 975V 926S 994R	Troubles du spectre de l'autisme Milieu pénitentiaire Troubles des fonctions cognitives

* poste du second degré ouvert à des personnels 1^{er} degré ou 2nd degré